

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211-12-22 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE 2023

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière -trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura une session spéciale du Conseil municipal au cours de laquelle les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière seront adoptées ainsi que le dépôt du programme triennal d'immobilisations.

Lors de cette session, qui sera tenue **mercredi le 14 décembre 2022, à 19h00** au 472, Jacques-Cartier, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 6 ième jour de décembre 2022



Josée Poulin
Directrice-générale et greffière –trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 6 décembre 2022

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 6 décembre 2022.



Josée Poulin
Directrice-générale et greffière -trésorière

